



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

19 - Talc E553b

Révision n°2 – 19/03/2019

SPÉCIFICATIONS

La substance talc E553b doit être d'origine naturelle (roche broyée).

La qualité doit être alimentaire et présenter moins de 0,1% de silice cristalline alvéolaire, au maximum 10 mg/kg d'arsenic, 2 mg/kg de plomb.

La forme naturelle de silicate de magnésium hydraté ou méta-silicate acide de magnésium contient des proportions variables de minéraux associés tels que la calcite, la chlorite, la dolomite, la magnésite et la phlogopite. Le produit doit être exempt d'amiante.

STATUT

⇒ Non utilisable en Agriculture Biologique



Démarches d'inclusion en cours auprès de la Commission Européenne.

⇒ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

⇒ Fongifuge et insectifuge



RECETTE(S)

⇒ Recette pour pulvérisation foliaire (poudre mouillable).

Diluer dans l'eau.

• Pour une barrière insectifuge :

	Dilution
1 ^{ère} application	2,13 à 3,54 kg*/100 L d'eau
	213 à 354 g* pour un pulvérisateur de 10 L
Applications suivantes	1,7 à 2,83 kg*/100 L d'eau
	170 à 283 g* pour un pulvérisateur de 10 L

• Pour une barrière fongifuge :

Dilution
1,28 à 8,5 kg*/100 L d'eau
128 à 850g* pour un pulvérisateur de 10 L

*En matière sèche de talc.

Appliquer selon le protocole suivant :

- Remplir la moitié du réservoir du pulvérisateur avec de l'eau.
- Allumer le système de brassage.
- Ajouter graduellement la dispersion de talc dans le filtre du réservoir.
- Remplissez progressivement le volume d'eau supplémentaire.

RECOMMANDATIONS

⇒ Précautions

Maintenir la dispersion sous agitation avant l'application.

Ne pas utiliser sur des plantes humides ou en cas de pluie. Appliquer de nouveau après une forte pluie.

Bien qu'aucun effet n'ait été observé sur les abeilles, il est recommandé de l'appliquer en dehors des périodes d'activité des abeilles, spécialement pendant la floraison de la culture.

➔ **Application : tôt le matin ou tard le soir pour une efficacité maximale**

➔ **Mesures de précautions ordinaires**

Port de gants et de masque anti-poussière recommandé.

➔ **Conservation de la préparation**

La solution doit être préparée juste avant l'application.

➔ **Délai Avant Récolte (DAR)**

-

➔ **Compatibilité**

-

➔ **Incompatibilité**

-

APPROBATION

➔ **Règlement d'exécution (UE) n°2018/691**

du 7 mai 2018 portant approbation de la substance de base talc E553b, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



➔ **ReviewReport**

Version Basic Substance Talc E553b
SANTE/11639/2017 rev.4 du 22 mars 2018.



PAS DE LMR REQUISE

➔ **Règlement d'exécution (UE) n°2018/15149**

du 10 octobre 2018 modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de l'abamectine, de l'acibenzolar-S-méthyle, du clopyralid, de l'émamectine, du fenhexamide, du fenpyrazamine, du fluazifop-P, de l'isofétamide, de *Pasteuria nishizawae* Pn1, du talc E553b et du tébuconazole présents dans ou sur certains produits.



Mise à jour : mars 2019

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB

Pour citer ce document :

ITAB 2018 - Fiche d'Usage agricole de la substance de base talc E553b.